

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017

PÊCHE et
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE
en ADOUR-GARONNE



SOMMAIRE

LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE en ADOUR-GARONNE	4
L'Union de bassin, une entité de coordination	4
Les indicateurs clés de l'année 2017	5
Les effectifs de l'année 2017	6
GOUVERNANCE	8
Les instances décisionnelles	8
La représentation interne	9
La représentation extérieure	9
PARTENARIATS	10
La Fédération Nationale pour la Pêche en France	10
L'agence de l'eau Adour-Garonne	11
Autres partenaires incontournables	11
RESSOURCES	12
Bilan & compte de résultat 2017	12
Ce que finance la carte de pêche	13
La cotisation Pêche Milieu Aquatique	13
LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE 2017	14
L'ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ 2017	16
FOCUS : 1 FÉDÉRATION, 1 ACTION	20

ÉDITO



« Notre union de bassin, forte de ses 18 fédérations et de leurs 314000 pêcheurs, est un maillon essentiel dans l'organisation des structures associatives de la pêche de loisir en charge de missions d'utilité publique au service de l'environnement.

Veiller à la préservation et à l'amélioration des milieux aquatiques tout en étoffant notre connaissance des cours d'eau, des lacs et des espèces qui en assurent la biodiversité, sont au cœur de nos missions en relation avec le SDAGE Adour-Garonne.

En 2017, les travaux de mise en réseaux des suivis de bio-indicateurs, ceux du comité de pilotage de l'étude sur le silure en Garonne et dans ses affluents, comme ceux concernant l'étude de répartition du brochet aquitain, illustrent la capacité de l'UFBAG et de ses équipes fédérales, élus et ingénieurs, à agir pour une meilleure connaissance grâce à la mise en commun des compétences et des ressources scientifiques qui font sa force et sa richesse.

Nous avons continué de travailler activement au sein des instances de bassin, en particulier afin de contribuer à la réflexion sur les grands axes des politiques mises en œuvre en Adour-Garonne et tout particulièrement à l'élaboration du 11^{ème} programme de l'Agence. Ayant à cœur de conforter le partenariat concrétisé par la convention UFBAG/AEAG qui doit être renouvelée pour la période 2019-2024, les élus de l'UFBAG ont participé avec assiduité à l'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique, outil indispensable pour pouvoir faire face aux défis de ces prochaines années en termes d'environnement.

Dans les années à venir, nous poursuivrons notre travail et nos actions au service de l'intérêt général pour continuer de démontrer que l'UFBAG et ses fédérations sont des acteurs essentiels pour la préservation des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne, grâce à l'engagement de ses bénévoles et de ses salariés, toujours passionnés et entièrement dévoués à leurs missions. »

Jean-Louis Molinié
Président

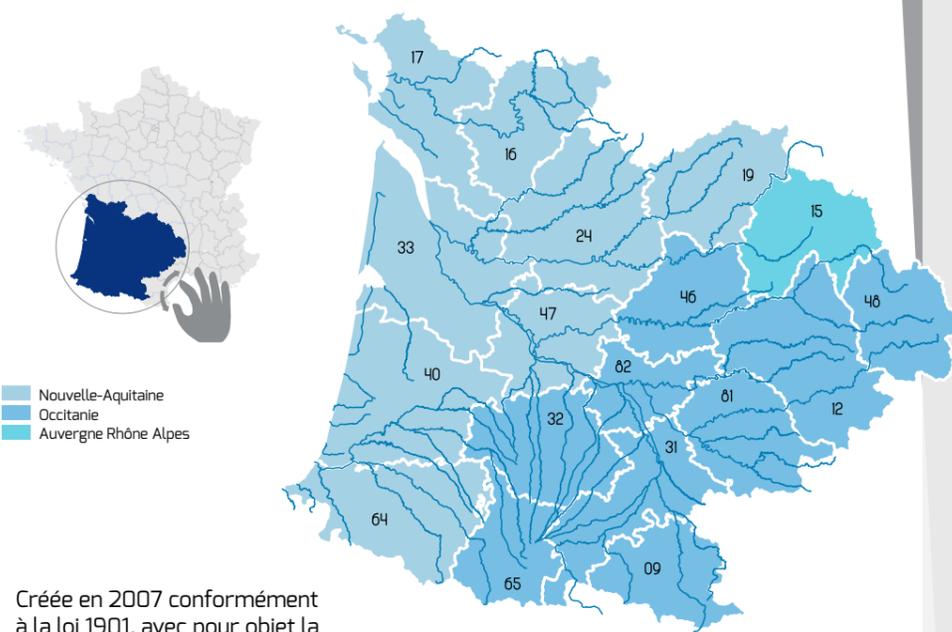
LE RESEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN ADOUR GARONNE

STRUCTURATION



L'UNION DE BASSIN, ENTITÉ DE COORDINATION

L'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne - UF BAG - est l'une des 6 unions de bassin que compte désormais le vaste tissu associatif de la pêche de loisir.



Créée en 2007 conformément à la loi 1901, avec pour objet la concertation entre ses 18 fédérations membres et la coordination de leurs actions à l'échelle du bassin Adour-Garonne, l'UF BAG assure un rôle de relais et d'interface entre les fédérations départementales de son territoire, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, principalement sur les dossiers relatifs à la protection des milieux aquatiques.

Sa mission : STRUCTURER et ANIMER LE RÉSEAU DES FÉDÉRATIONS de manière à concourir, en toute cohérence et dans un esprit de partage d'expérience et de mutualisation des moyens, à :

- la préservation et à la restauration des milieux aquatiques,
- l'entretien et à la surveillance du domaine piscicole,
- la valorisation du patrimoine naturel aquatique,
- l'éducation à l'environnement.

71 850 km
de cours d'eau

640
Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

18
Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

3
Associations Migrateurs :
MIGRADOUR : Migrateurs Adour
MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne
CMCS : Cellule Migrateurs Charente Seudre

207
Salariés

280
Bénévoles élus membres des conseils d'administration des fédérations

313 847 pêcheurs
dont **180 944** pêcheurs assidus et passionnés
et **52 684** pêcheurs occasionnels

80 219
jeunes de - de 18 ans

+2,3 %
de cartes découverte femme

1 700 000 €
de redevance protection des milieux aquatiques versée par le réseau associatif de la pêche de loisir

31
parcours labellisés

690
gardes pêche particuliers

957
procès verbaux établis au titre de la loi pêche

3 713
animations nature dispensées / Initiations à la pêche, découverte des milieux et sensibilisation à leur préservation

40 548
personnes initiées à la pêche et sensibilisées à la préservation des milieux

77
procédures suivies au titre de la loi sur l'eau

+ 100 études
et **70** chantiers de restauration de milieu engagés par les fédérations

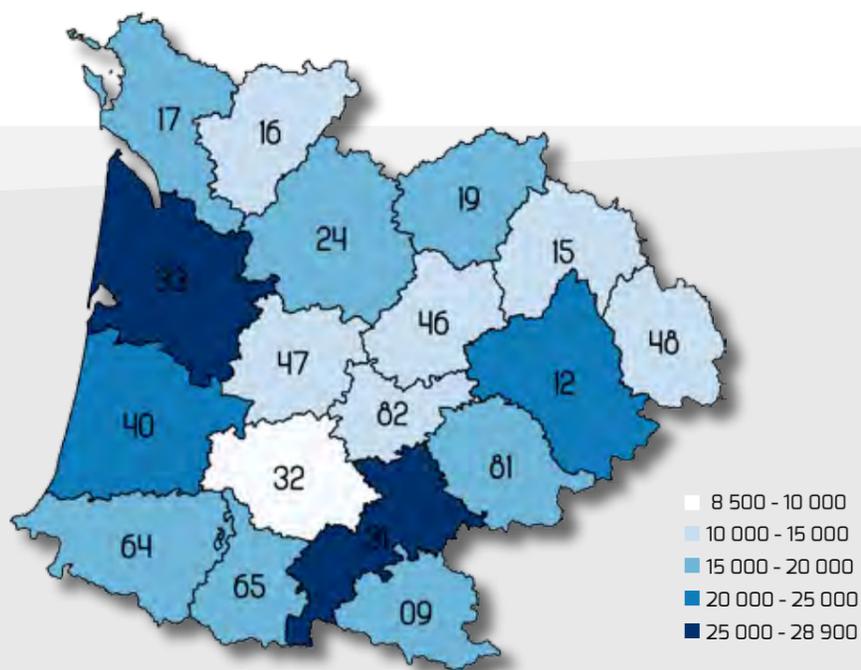
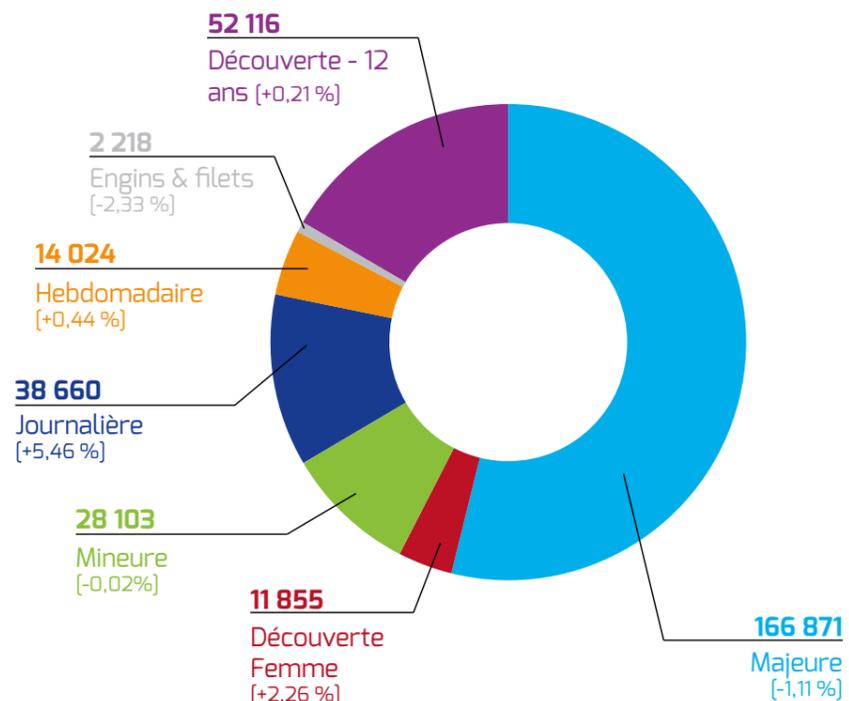
15 fédérations engagées dans la régulation du Grand Cormoran pour un quota total de tir de **6510** individus



EFFECTIFS 2017



TOTAL Cotisation Pêche
Milieux Aquatiques 2017
313 847



Nombre de CPMA 2017 tous produits confondus par départements - Source : FNPF

QUI SONT NOS ADHÉRENTS ?

COMMENT SE COMPORTENT-ILS DANS LE TEMPS ? QUEL EST LEUR DEGRÉ DE FIDÉLITÉ ? QUEL ÂGE ONT-ILS ? COMMENT EST ASSURÉ LE RENOUELEMENT ?

Ce sont autant de questions que se pose légitimement chaque fédération qui tente de comprendre le comportement d'achat et de pratique de ses adhérents. Riche d'une banque de précieuses données offerte par le système de vente en ligne, opérationnel depuis 2010, la fédération de l'Ariège nous livre quelques chiffres issus de l'étude analytique menée depuis plus de 6 ans. Zoom sur les adhérents aux produits complets (cartes majeures et interfédérales).

Source : Etude analytique du fichier des adhérents des cartes de pêche du département de l'Ariège (2010/2015), Laurent Garmendia, FDAAPPMA 09.

En 2014, 50% des adhérents aux produits majeures et interfédérales ont un âge compris entre 39 et 64 ans. **En 2015, les 1 311 nouveaux adhérents montrent un rajeunissement puisque 50% d'entre eux ont un âge compris entre 31 et 60 ans et que 25% de ces nouveaux ont moins de 31 ans soit quasiment une classe d'âge d'écart avec les adhérents classiques** (figure 1).

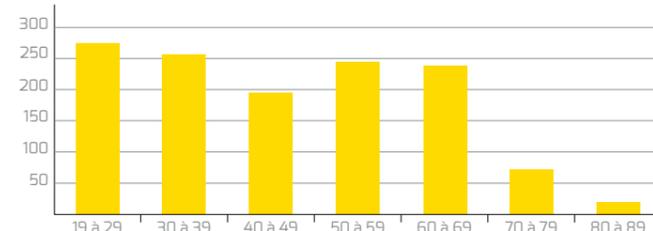


Figure 1 : Classes d'âge des 1 311 nouveaux adhérents en 2015

21% des ventes en 2015 proviennent de nouveaux adhérents (contre 22% en 2014 et 23% en 2013) (figure 2). **La pêche associative ariégeoise, dans un département dénué de grands centres urbains, continue de recruter de nouveaux adhérents.**

Les pêcheurs considérés comme fidèles, c'est-à-dire comptant 5 à 6 adhésions sur 6 ans, ne représentent que 20% du nombre de pêcheurs ayant acheté au moins une carte complète sur 6 ans (figure 3). **L'objectif est donc de fidéliser ces 44% de pêcheurs qui ne souscrivent que ponctuellement à une carte majeure ou interfédérale.**

Le renouvellement des adhérents est très marqué d'une année sur l'autre puisque chaque année, 30% à 40% des pêcheurs n'ont pas adhéré l'année précédente ou sont totalement inconnus de la base de données.

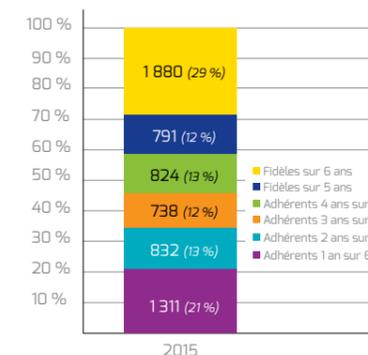


Figure 2 : Caractérisation du pool d'adhérents en 2015

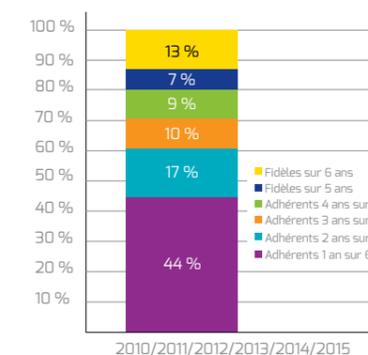
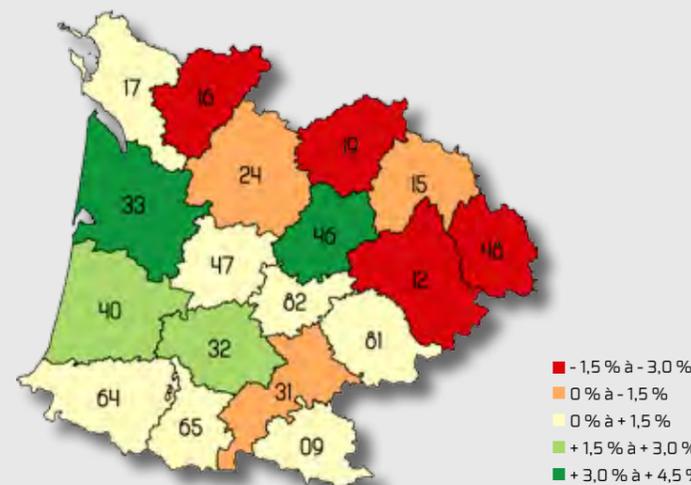


Figure 3 : Répartition du nombre de cartes souscrites pour chacun des 14 779 adhérents ayant acheté au moins une carte majeure ou interfédérale entre 2010 et 2015

Evolution du nombre de CMPA entre 2016 & 2017 tous produits confondus par départements - Source : FNPF



En 2015, la fédération enregistre quelques 6 376 adhésions, mais avec un potentiel d'adhérents de 14 779 pêcheurs (ils ont acheté au moins une carte majeure ou interfédérale en 6 ans), **elle n'exploite finalement qu'à 43% le potentiel de pêcheurs susceptibles d'acheter une carte.**

Cette analyse, menée dans un département dont la majorité des milieux sont classés en 1^{ère} catégorie, repose sur une typologie de pêcheurs spécifique à ce territoire. Même si des recoupements, effectués avec les données d'autres départements, montrent des similitudes, une analyse approfondie sur des territoires avec dominance de milieux classés en 2^{nde} catégorie permettrait de valider les hypothèses posées et de renforcer la connaissance de nos adhérents.



GOUVERNANCE

INSTANCES DÉCISIONNELLES



Le bureau (8 membres)

 Président Jean-Louis MOLINIE (47) Lot-et-Garonne	 Vice-Président Zone Adour Jean-Luc CAZAUX (65) Hautes-Pyrénées	 Secrétaire général Claude DEJEAN (82) Tarn-et-Garonne
 1er Vice-président Zone Garonne amont Norbert DELPHIN (31) Haute-Garonne	 Vice-Président Zone Dordogne Jean-Marie RAMPNOUX (24) Dordogne	 Trésorier général Alain GUILLAUMIE (82) MIGADO
 Vice-président Zone Garonne aval Daniel BOURDIE (33) Gironde	 Vice-Président Zone Charente Gilles BRICHET (17) Charente-Maritime	

Le conseil d'administration (8 membres du bureau et 12 administrateurs)

- Alain BERTRAND (48) Lozère
- Olivier BRIARD (MIGRADOUR)
- Patrick CHABRILLANGES (19) Corrèze
- Jean COUDERC (12) Aveyron
- André DARTAU (64) Pyrénées-Atlantiques
- Jean-Louis FUGAIRON (09) Ariège
- Mathieu LABROUSSE (16) Charente
- René LOUBET (32) Gers
- Jacques MARSAN (40) Landes
- Gérard RAYNAL (81) Tarn
- Patrick RUFFIE (46) Lot
- Yves TURQUET (15) Cantal

REPRÉSENTATION INTERNE

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

- Bureau**
Patrick RUFFIE (46) - 3ème Vice-président
Jean-Louis MOLINIE (47) - 6ème Vice-président
- Conseil d'administration**
Marc GEORGER (15)
Norbert DELPHIN (31)
André DARTAU (64)
Ghislain BATAILLE (24)
- Commission Budget et suivi financier**
Patrick RUFFIE (46)
- Commission Promotion Communication**
Marc GEORGER (15)
Norbert DELPHIN (31)
Patrick RUFFIE (46)
- Commission Technique**
Patrick RUFFIE (46)
André DARTAU (64)
- Commission Législation réglementation statuts**
Jean-Louis MOLINIE (47)
Ghislain BATAILLE (24)
- Commission Eau Protection Milieu Aquatique & Biodiversité**
André DARTAU (64)
- Commission Développement Loisir Pêche**
Ghislain BATAILLE (24)
Marc GEORGER (15)
Norbert DELPHIN (31)
- Commission Pêche professionnelle**
André DARTAU (64)

Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL)

Claude DEJEAN (82) - Secrétaire



REPRÉSENTATION EXTÉRIÈRE

Agence de l'eau Adour-Garonne

- Conseil d'administration**
Jean-Louis MOLINIE (47)
- Commission Programme, finances et évaluation**
Jean-Louis MOLINIE (47)
- Commission des interventions**
Jean-Louis MOLINIE (47)

Comité de bassin

- Séances plénières**
Norbert DELPHIN (31)
Jean-Louis MOLINIE (47)
Alain GUILLAUMIE (MIGADO)
- Commission planification**
Norbert DELPHIN (31)
- Commission du milieu naturel (CMN)**
Norbert DELPHIN (31)
Gilles BRICHET (17)
Jean-Louis MOLINIE (47)
Alain GUILLAUMIE (MIGADO)
Patrice JAUBERT (46)

COGEPOMI Garonne Charente Seudre Leyre

- Daniel BOURDIE (33)
Alain LARTIGUE (47)
Jean-Marie RAMPNOUX (24)

COGEPOMI Adour

- André DARTAU (64)
Jacques MARSAN (40)

Commission de bassin pour la pêche professionnelle

- André DARTAU (64)
Jean-Paul GIRARD (17)

PARTENARIATS

LA FÉDÉRATION NATIONALE POUR LA PÊCHE EN FRANCE

La Fédération Nationale pour la Pêche en France - FNPF - créée depuis le 1^{er} janvier 2007, a souhaité, après 3 années d'existence et au regard des actions réalisées au profit des FDAAPPMA, disposer de relais régionaux.

Les unions régionales, jusqu'alors simples circonscriptions électorales pour la plupart d'entre elles, s'affichent évidemment comme des candidates idéales pour jouer ce rôle de relais. Relais essentiel à la coordination des FDAAPPMA pour le «faire connaître» de sa politique et des actions qu'elle réalise, la FNPF s'est ainsi engagée à participer annuellement au financement des unions régionales.



Depuis 2016, le réseau s'organise, au regard de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), en nouvelles structures supra départementales :

- **6 UNIONS DE BASSIN**, en cohérence avec les grands bassins hydrographiques : Adour Garonne, Rhône Méditerranée Corse, Loire Bretagne, Seine Normandie, Artois Picardie et Rhin Meuse. Elles sont prioritairement chargées de la coordination des projets de préservation des milieux aquatiques en partenariat avec les agences de l'eau.
- **12 ASSOCIATIONS RÉGIONALES**, en cohérence avec les nouvelles régions administratives. Elles s'attachent, quant à elles avec l'appui des conseils régionaux, à la mise en place de stratégies de développement des territoires et du tourisme par le biais de la pêche de loisir.



Les missions soutenues par la FNPF

Structurer et animer le réseau des FDAAPPMA

Renforcer la participation des FDAAPPMA dans l'élaboration des politiques publiques

Informier et sensibiliser les FDAAPPMA et leur AAPPMA pour une meilleure prise en compte des enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques, le loisir pêche et les espaces piscicoles

Valoriser les actions techniques subventionnées

Participer à la sensibilisation des riverains de cours d'eau et/ou de syndicats de rivières sur les missions des FDAAPPMA

Soutenir les FDAAPPMA dans leurs missions de promotion et de développement du loisir pêche

Favoriser et participer à l'organisation de projets de formation à destination des élus et collaborateurs des FDAAPPMA

Favoriser la mutualisation de moyen

Favoriser la mise en oeuvre d'une stratégie de communication régionale et/ou de bassin sur la base et en relais de la stratégie nationale

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Né avec l'instauration de la Redevance Milieux Aquatique (RMA), le partenariat des structures associatives de la pêche de loisir avec l'agence de l'eau Adour-Garonne ne cesse de s'amplifier et s'organise aujourd'hui selon des modalités définies dans le cadre de contrats pluriannuels.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 officialise l'investissement des structures associatives de la pêche de loisir vis-à-vis des milieux et confie aux fédérations une mission d'intérêt général ayant pour objet la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

Cette loi donne également naissance à la redevance Protection Milieux Aquatiques qui impose une contribution de chaque pêcheur - avec l'achat de sa carte - aux lignes budgétaires de l'agence pour le financement d'actions en faveur des milieux.

Le partenariat entre l'agence et les fédérations s'instaure ainsi d'une manière évidente. Il s'enrichit en 2007 avec la création de l'UF BAG qui favorise l'émergence de projets à l'échelle du bassin, puis en 2012 avec la signature d'un accord cadre national entre le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et la FNPF, qui renforce les partenariats existants entre les fédérations et les six agences de l'eau au cours des 10^{èmes} programmes.

Sur le bassin Adour-Garonne, cet accord cadre national se décline sous la forme de contrats pluriannuels, établis entre

l'agence et chacune des 18 fédérations du bassin.

Dans ce contexte, l'agence apporte un soutien financier aux fédérations pour la réalisation, en régie, d'actions en matière de planification, de connaissance, de suivi et de restauration physique des milieux, d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage mais également en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les accords-cadres courent sur la période des programmes d'intervention de l'agence (2012/2018).

Un partenariat en 2 dimensions

L'agence de l'eau Adour-Garonne soutient le milieu associatif de la pêche de loisir dans une dimension départementale pour le volet opérationnel et l'expertise, à travers l'action des fédérations, et dans une dimension de bassin pour le volet coordination et valorisation, à travers l'action de l'UF BAG.



AUTRES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

L'action des structures associatives de la pêche de loisir à l'échelle du bassin s'appuie également sur divers autres partenariats techniques et scientifiques au fil des dossiers traités. Parmi eux :





BILAN & COMPTE DE RÉSULTAT 2017

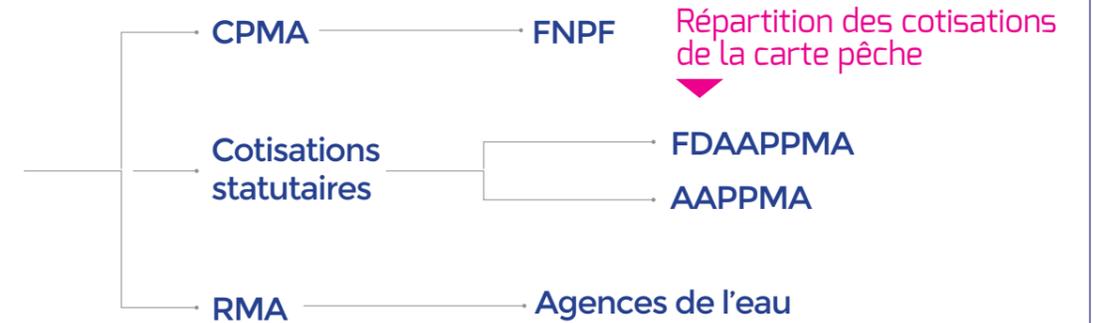
Bilan

	2017	2016		2017	2016
Actif			Passif		
Actif immobilisé	25 656 €	34 804 €	Capitaux propres	153 068 €	158 996 €
Actif circulant	169 054 €	148 101 €	Provisions pour risque et charges	892 €	694 €
			Dettes	40 750 €	23 215 €
Total général	194 710 €	182 905 €	Total général	194 710 €	182 905 €

Compte de résultat

	2017	2016		2017	2016
Charges			Produits		
Charges courantes d'exploitation	127 764 €	139 131 €	Subventions d'exploitation	84 292 €	77 519 €
Dotations aux amort. et dép.	9 109 €	9 123 €	Reprises sur provisions	137 €	2 017 €
Autres charges	46 €	3 165 €	Autres produits	45 824 €	46 480 €
Charges exceptionnelles	245 €	3 €	Produits exceptionnels	8 130 €	8 213 €
Impôts sur les bénéfices	136 €	96 €	Produits financiers	1 121 €	813 €
Total général	137 301 €	151 518 €	Total général	139 504 €	135 042 €
Résultat	2 203 €	- 16 476 €			

Ce que finance la carte de pêche



« On a pu constater une stabilisation des cartes de pêche sur l'année 2017. Néanmoins on peut noter une belle hausse des cartes promotionnelles découverte femme (+3,99 % soit 2024 cartes supplémentaires par rapport à 2016) et une légère hausse des cartes journalières (+1,20 %). Ces cartes semblent trouver année après année leur public. »

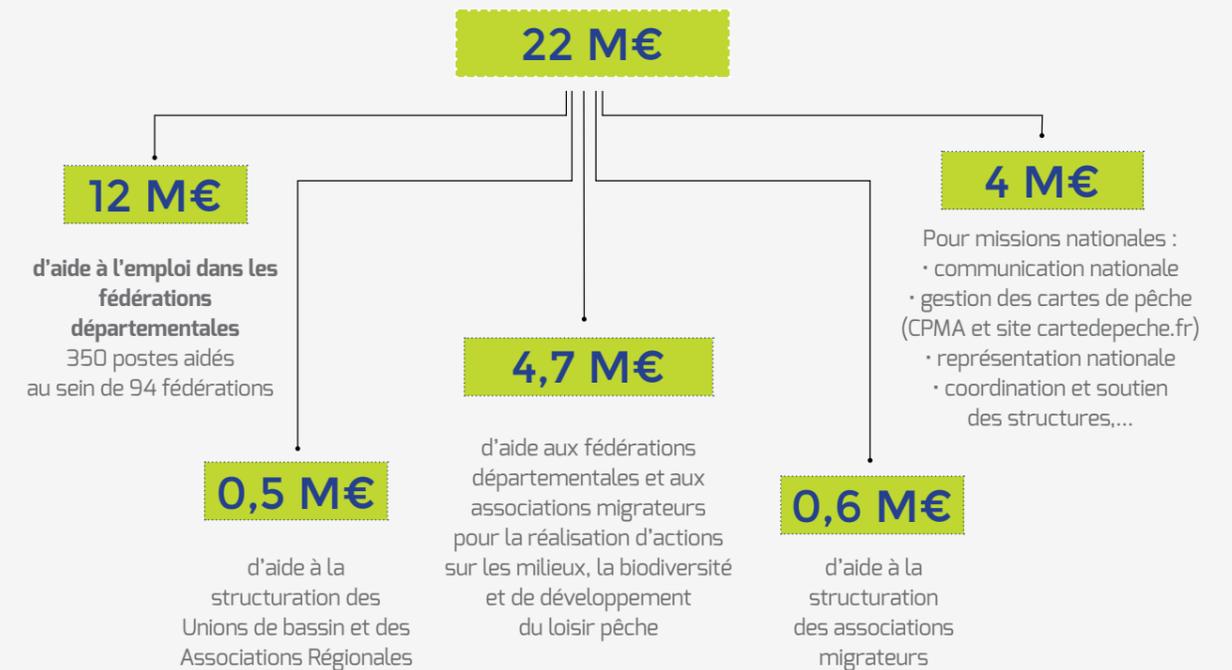
Toutes catégories confondues, l'hexagone compte **1 528 452** pêcheurs !

Extrait du rapport annuel d'activité 2017 de la FNPF



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE 2017



24/01/2017
à Bruch - **Conseil d'administration**
Adoption du principe de mutualisation temporaire des moyens humains pour l'appui au déploiement de l'Association Régionale des Fédérations d'Occitanie (ARPO)

08/02/17
à Toulouse -
1er COPIL de l'étude initiée sur le silure
Etude menée avec la collaboration du laboratoire ECOLAB et le soutien financier de la FNPF et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, visant à estimer, par une approche génétique les stocks de géniteurs sur l'axe Garonne et ses principaux affluents



16/03/17
à Toulouse -
Conférence de bassin
Journée d'échanges annuelle pour dresser le bilan du partenariat entre les fédérations et l'agence de l'eau Adour-Garonne. Zoom sur les perspectives et modalités du partenariat pour le 11ème programme



20/05/2017 à La Roque-Gageac -
Assemblée Générale & Congrès
Point sur la reconduction de l'accord cadre avec les agences de l'eau et sur les différents dossiers de la politique de la fédération nationale.



29/06/2017 à Toulouse -
1ère réunion du groupe de travail chargé de réfléchir à la refonte des conventions cadre liant les fédérations à l'agence de l'eau
Travail mené sur 3 réunions au total courant 2017 avec in finé des propositions de réécriture du socle technique des conventions cadre et des propositions d'accompagnement sur le volet financier.



22/11/17
à Toulouse -
Réunion d'échanges techniques sur la mise en réseaux des suivis IPR, IBG & Thermie
Travail mené avec les fédérations, l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'AFB pour dresser le bilan de la mise en place et de l'animation des réseaux de connaissances IPR, IBG, proposer un partage d'expérience en matière de suivi thermique et faire le point sur la programmation des suivis sous l'outil SQE.



12/12/2017
à Toulouse -
Election de Jean-Louis Molinié, président de l'UFBag et de la fédération du Lot-et-Garonne, en tant que membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne, représentant les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.



JANVIER



FÉVRIER



MARS



MAI



JUIN



NOVEMBRE



DÉCEMBRE

L'ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ 2017

PARTICIPATION A L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) siègent depuis de nombreuses années dans les diverses instances du conseil d'administration de l'agence de l'eau et du comité de bassin. Elles y assument notamment leur rôle en soutenant la préservation des milieux aquatiques et en veillant à la bonne compatibilité de la pêche de loisir avec les autres usages.

Par le biais des 4 élus qui les représentent, les SAPL ont, en 2017, tout particulièrement contribué aux réflexions menées dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique (PACC), du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau, de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

Elles veillent ensuite au bon déroulement des projets de SAGE sur tout le territoire et à leur compatibilité avec le SDAGE. A noter le soutien particulier apporté à la motion adoptée pour dénoncer les ponctions budgétaires de l'État.

Zoom sur les axes stratégiques du Plan d'Adaptation au Changement Climatique

ENJEUX

Faire prendre conscience au grand public et aux décideurs de l'ampleur et la rapidité du changement à venir, miser sur la diversité et la combinaison des stratégies, des activités, des trajectoires, des paysages, des écosystèmes et cesser d'opposer les pistes d'actions.

Dans le domaine de la **gouvernance**, le principal défi consiste à conserver une capacité collective à mettre en oeuvre des solutions adaptées aux différents contextes tout en conservant une vision globale et intégrée de leurs interactions et de leur cohérence.

L'**aménagement du territoire** et l'**urbanisme** doivent également jouer leur rôle afin d'assurer que la répartition du développement des activités et des établissements humains dans l'espace intègre bien la disponibilité en eau future en termes de quantité, qualité et risques naturels.

Agir à la source par des **pratiques économes en eau, moins polluantes, plus respectueuses du fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité**, et ainsi être plus résilients.

Les **infrastructures matérielles** feront, elles aussi, partie des solutions : les ouvrages pour mieux gérer l'eau, la stocker, la traiter, l'économiser, la recycler permettront de compléter l'éventail des mesures à déployer sur le bassin.

Miser sur la nature et **renforcer la résilience des milieux aquatiques** aux changements climatiques constitue une partie de la solution. Par leur diversité, leur pouvoir épurateur et leur capacité tampon, les écosystèmes aquatiques et les sols jouent un rôle important dans la qualité de l'eau et sa régulation à l'échelle des bassins versants.

Le PACC sera finalisé d'ici juin 2018 sur la base de ces grands axes.

Protéger la biodiversité des rivières : l'objectif du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources Piscicoles (PDPG)

« Acteurs des milieux aquatiques, saviez-vous que les fédérations de pêche et leurs associations réalisent un document de référence sur les poissons et les rivières ? Saviez-vous qu'il permet de gérer et d'améliorer l'état des milieux aquatiques ? Saviez-vous qu'il fait l'inventaire des problématiques relatives aux rivières (pollutions, qualité et quantité d'eau, dysfonctionnements et altérations diverses...) ? »

Conçu par la FNPF, cette brochure a été diffusée par l'intermédiaire de l'UFBAG auprès de plus de 220 structures, gestionnaires de cours d'eau, services de l'Etat ou encore membres de la Commission pour les Milieux Naturels du bassin Adour-Garonne.



ANIMATION & COORDINATION DU PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

L'UFBAG et l'agence ont engagé ensemble en 2016 un travail d'analyse visant à dresser un bilan à mi-parcours du partenariat et faire émerger des perspectives d'optimisation pour le 11^{ème} programme d'intervention. Ce travail, poursuivi en 2017 avec l'appui d'un groupe de travail, a finalement permis de dégager les grandes lignes d'un nouvel épisode de collaboration pour la période 2019/2024.

2 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE BILAN

Les fédérations renforcent leur implication et déploient leur action en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

+ 27% d'aides attribuées entre 2013 et 2016 sur les actions du volet 1

L'agence soutient les fédérations :

en renforçant leurs capacités d'actions à hauteur de **1,73* ETP**

et en leur assurant un appui financier annuel dans le cadre du volet 1 de **55* k€**

(* Valeurs médianes)

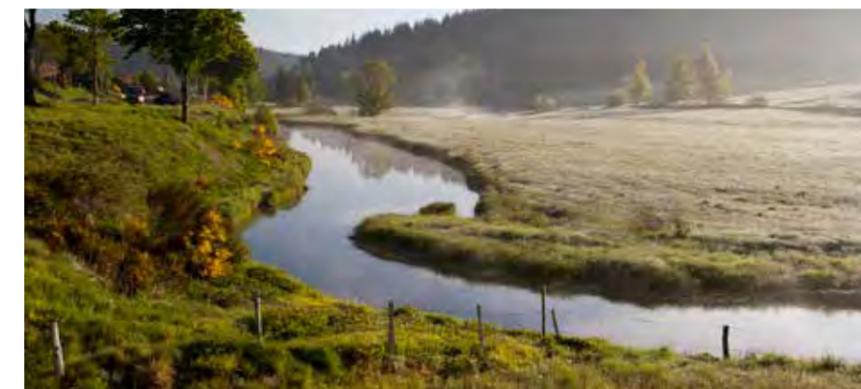
Volet 1 : Déclinaison de l'accord cadre national
4 thématiques d'actions
 Elaboration d'outils de gestion / Connaissance et suivi des milieux aquatiques / Accompagnement de maîtrise d'ouvrage et de suivi de travaux / Education à l'environnement et l'information du public

LES PREMIÈRES PERSPECTIVES

Guidées par des éléments de cadrage issus de la préparation du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence, des négociations menées à l'échelon national pour le renouvellement des accords-cadres signés entre le ministère et les agences de l'eau, puis du contexte spécifique d'intervention des 18 fédérations du bassin, les principales pistes d'évolution du partenariat s'orientent vers :

- la redéfinition et la clarification des natures d'actions éligibles aux aides de l'agence ;
- l'optimisation des formalités administratives ;
- la mise en place d'un montant d'aide plafond annuel par fédération pour la réalisation des actions identifiées dans le volet 1 ;

A noter qu'un bilan complet, technique et financier, du partenariat sur la période 2012/2018 sera produit et valorisé courant 2019.



Observons l'écoulement de nos cours d'eau

« En Quête d'eau » est un programme de sciences participatives lancé par l'Agence Française de la Biodiversité en 2017 pour renforcer et étendre le réseau ONDE (Observatoire national des étiages), grâce à l'implication de nouveaux observateurs volontaires.

Différents acteurs, dont l'UFBAG, ont été sollicités dans le cadre d'une enquête qualitative exploratoire visant à identifier les leviers à mobiliser et à répondre aux attentes et besoins des futurs contributeurs.

Fortement concernées par la thématique et susceptibles de mobiliser un réseau conséquent de sentinelles, les structures associatives de la pêche de loisir ont également intégré, par l'intermédiaire de l'UFBAG, le comité de pilotage d'enquête d'eau pour contribuer directement à la définition et à la conception du projet. Les associations régionales des fédérations d'Occitanie, de Nouvelle-Aquitaine et de Centre Val de Loire ont ensuite été associées dans une logique de territoire puisque la phase test du projet a été lancée ces 3 régions pilotes.

Malgré toute la pertinence de ce programme et notre capacité à mobiliser le réseau des pêcheurs, reste à savoir dans quelle mesure les informations collectées pourront contribuer à la gestion quantitative et permettre de lutter efficacement contre les assèchs.

2017 Phase test 2018 Lancement national

Vous souhaitez devenir observateur ou simplement en savoir plus ?
 Toutes les informations sur <https://enquetedeau.eaufrance.fr>

MISE EN RÉSEAU DES SUIVIS PILOTÉS PAR LES FÉDÉRATIONS, L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ POUR ASSURER UNE STRATÉGIE DE SURVEILLANCE COMMUNE

Conformément à l'une de ses principales missions, l'UFBAG poursuit depuis 2013 un objectif de valorisation des réseaux de suivis pilotés par les fédérations du bassin pour faire connaître l'effort de connaissance réalisé mais également la qualité des nombreuses données collectées qui permettent de diagnostiquer et de suivre l'état des milieux aquatiques.

Face aux enjeux de préservation et de restauration des milieux aquatiques, les fédérations ont en effet progressivement structuré la collecte et la bancarisation des données leur permettant d'asseoir leur expertise pour orienter leurs actions ou de fournir des diagnostics contribuant à la mise en place de divers outils de planification et de gestion. Dans son rôle de coordinatrice, l'UFBAG favorise ainsi la connexion de ces réseaux avec ceux pilotés par l'agence de l'eau et par l'AFB pour mettre en place une dynamique collective pérenne en assurant une complémentarité dans les compartiments suivis, dans la répartition géographique des stations, mais également en organisant le partage et la bancarisation des données et en intégrant l'avis d'expert à l'évaluation de l'état des masses d'eau.



SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Deux rencontres réunissant les fédérations du bassin, l'agence de l'eau et l'AFB ont été organisées par l'UFBAG en 2017.

Objectif 1 (Juin 2017) : Lister et définir tous les réseaux pérennes mis en place par les fédérations puis organiser la bancarisation des données par l'agence au sein du Système d'Information sur l'Eau (SIE) dans l'objectif qu'elles puissent contribuer à l'évaluation de l'état des masses d'eau.

Objectif 2 (Novembre 2017) : Faire un premier bilan de la mise en place et de l'animation de ces réseaux.

Suivi de l'indice poisson rivière (IPR)



10 réseaux IPR créés
3 réseaux IPR en cours de création

Un travail de fond a été mené entre l'agence et chaque fédération pour définir, au regard de la mise en commun de leur intérêts et enjeux respectifs, les stations dont les données seraient bancarisées. Le volume conséquent de stations existantes et de données

disponibles a exigé une priorisation, basée principalement sur le degré de représentativité du site suivi avec la masse d'eau et sur l'existence ou la proximité de stations déjà suivies par ailleurs dans le cadre du Réseau Complémentaire Départemental (RCD), du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) ou du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS). Les différents échanges ont également mis en évidence la nécessité d'associer un avis d'expert à cet indicateur, notamment dans les cas où sa pertinence peut être discutée car non représentatif de la qualité sur certains secteurs. Une réflexion sera collectivement menée dans ce sens en 2018 pour proposer une méthode de qualification de l'expertise de la note IPR et étudier les modalités de sa bancarisation.

Suivi de l'indice Invertébrés Multi-Métrique (I2M2)

Le même travail de fond que pour l'IPR a été mené entre l'agence et les fédérations pour mettre en commun les stations existantes et leurs enjeux de suivis respectifs. Les stations existantes ont été conservées puis de nouvelles ont été ajoutées, principalement sur des sites déjà suivis pour d'autres indicateurs ou sur des sites orphelins présentant de forts enjeux. L'agence assure en parallèle la mise en réseau des différents partenaires impliqués dans ce type de suivi pour étendre au maximum



3 réseaux IBG créés
1 réseau IBG en cours de création

la surveillance de cet indicateur à l'échelle du bassin. Au regard du volume également important des données déjà disponibles, la priorité a été donnée à la bancarisation des données qui serviront au travail de révision de l'état des lieux.

Suivi thermique

Les données thermiques ne sont pas bancarisées par l'agence de l'eau puisque la dynamique de ces suivis est pilotée par l'AFB. Un travail a donc spécifiquement été mené avec l'AFB pour localiser toutes les stations suivies. Cependant, côté AFB, aucune perspective de bancarisation des données des fédérations ne semble pouvoir s'envisager. Face aux enjeux de changement climatique, l'outil SIGMAP, développé par la fédération de l'Aveyron, avec le soutien financier de l'agence, pour la bancarisation, le traitement et la valorisation de ces données, pourra éventuellement permettre de créer une nouvelle synergie en matière de suivi thermique des cours d'eau. Une réflexion est en effet en cours pour déployer cet outil à plus large échelle.

SUIVIS DE LA QUALITÉ DES LACS

Mis en place en 2015 en complément du suivi DCE mené sur les masses de plus de 50 hectares, pour obtenir des éléments de compréhension du fonctionnement des lacs, ce réseau de suivi est aujourd'hui riche de l'implication de 9 fédérations sur un total de 30 sites.

Le suivi de chaque site s'organise tous les 3 ans autour de 4 campagnes saisonnières consistant, pour chaque site, à effectuer différents types de relevés pour l'étude de la physico-chimie de l'eau et des sédiments, du phytoplancton et de l'hydromorphologie.

Un rapport d'expertise est disponible pour chacun des sites suivis et l'ensemble des jeux de données ainsi collectées sont bancarisées par l'agence de l'eau dans le Système d'Information sur l'Eau (SIE).



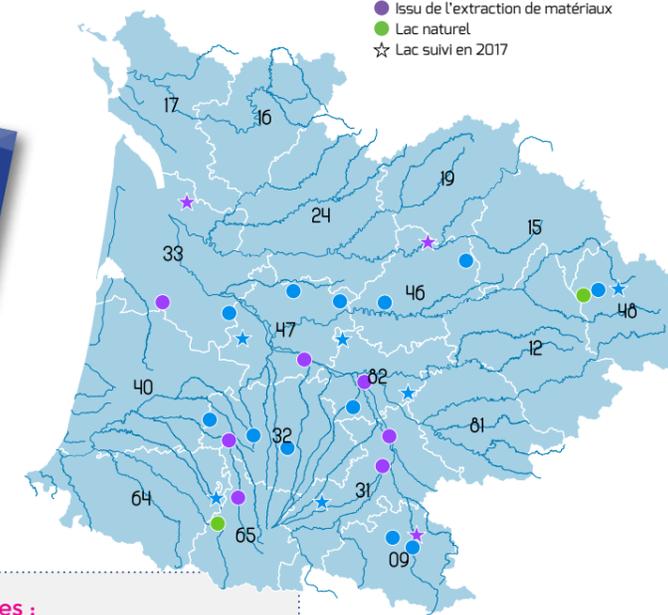
9 lacs prospectés en 2017

Carrière (09), Esparron (31), Lac sud du moulin blanc (33), Vayrac (46), Clarens (47), Ganivet (48), Petit lac du Gabas (65), Thérondel (82) et Peyralade (82).



Lacs suivis sur la période 2015/2017

- Barrage / retenue
- Issu de l'extraction de matériaux
- Lac naturel
- ☆ Lac suivi en 2017



SIGMAP, un outil au service de la structuration de données : bancarisation, traitement et valorisation

L'outil SIGMAP, Système d'Informations Géographiques des Milieux Aquatiques et Pêche, mis en place, par la fédération de l'Aveyron avec le soutien financier de l'agence de l'eau et de la Région Occitanie, répond, par la gestion de bases de données, à un besoin structurel interne et externe d'échange et de partage des données avec les différents gestionnaires des milieux aquatiques.

Visant à bancariser, traiter et échanger les données collectées depuis plus de 20 ans par la fédération, cet outil a également l'ambition, à terme, de proposer la mise en place d'un outil unique à l'échelon régional et/ou de bassin pour mettre en commun les données élaborées sur 3 grands volets : la thermie, les inventaires piscicoles, l'hydro-morphologie. Dans un souci de compatibilité avec les autres outils existants, ce projet se construit en concertation avec plusieurs fédérations du bassin mais également en lien avec la dynamique portée actuellement par la FNPF sur la structuration des données.



FOCUS : 1 FÉDÉRATION, 1 ACTION



Régies par la loi 1901, reconnues d'utilité publique, les fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont chargées d'une mission d'intérêt général ayant pour objet :

- >> le développement de la pêche amateur,
- >> la mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir pêche,
- >> la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole, la protection des milieux aquatiques
- >> la collecte de la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)

LES ACTIONS QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2017

L'année 2017 est marquée par un panel d'actions toutes aussi diversifiées qu'innovantes et exemplaires, soutenues par de nombreux partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseils Régionaux, Conseils départementaux, FNPF, scientifiques, etc.).

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- ▶▶ Effacement du barrage de Forgeneuve sur la Tardoire
FDAAPPMA 16 - p22
- ▶▶ Effacement d'obstacles à la continuité, un premier pas dans les Pyrénées-Atlantiques
FDAAPPMA 64 - p28



SENSIBILISATION AUX ENJEUX SUR L'EAU ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- ▶▶ Les Stations Pêche, la pêche près de chez vous !
FDAAPPMA 17 - p23
- ▶▶ La fête de l'eau, un jeu de rôle pour comprendre les enjeux et difficultés de la gestion des milieux à l'échelle d'un bassin versant
FDAAPPMA 48 - p27

ÉTUDE ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

- ▶▶ La pêche, une pratique au coeur de l'économie des territoires
FDAAPPMA 15 - p22

SUIVI, ÉVALUATION ET RESTAURATION D'ANNEXES FLUVIALES ET ZONES HUMIDES

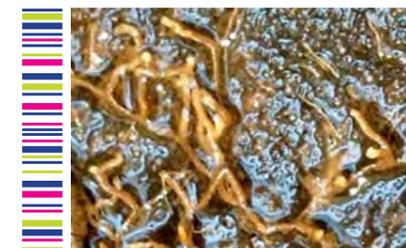
- ▶▶ Restauration de l'annexe hydraulique de Marcenac
FDAAPPMA 12 - p21
- ▶▶ Diagnostic de la fonctionnalité des zones humides en marais
FDAAPPMA 33 - p25
- ▶▶ Suivi des zones humides au regard de l'enjeu de reproduction du brochet
FDAAPPMA 40 - p26
- ▶▶ Étude d'évaluation des actions de restauration de la fonctionnalité des frayères à brochets sur les bras morts des rivières Lot et Dordogne
FDAAPPMA 46 - p26
- ▶▶ Un programme départemental pour la restauration des habitats piscicoles
FDAAPPMA 24 - p24

ÉTUDE ET DIAGNOSTICS DE POPULATIONS ET DE MILIEUX

- ▶▶ La PKD ou «Proliferative Kidney Disease», responsable de l'effondrement des populations de truites sur la rivière Ariège
FDAAPPMA 09 - p21
- ▶▶ Programme d'acquisition de connaissances piscicoles sur les grandes retenues hydroélectriques
FDAAPPMA 19 - p23
- ▶▶ Mise au point d'une technique de pêche des alevins de truites fario
FDAAPPMA 31 - p24
- ▶▶ Caractérisation de la population d'écrevisses à pattes blanches sur le ruisseau du Bésiau
FDAAPPMA 32 - p25
- ▶▶ Actualisation du PDPG, une démarche concertée et résolument orientée vers l'opérationnalité
FDAAPPMA 47 - p27
- ▶▶ Étude et gestion des cours d'eau d'altitude
FDAAPPMA 65 - p28
- ▶▶ Étude des cours d'eau cyprinicoles du Tarn : l'Agout, le Tarn et le Dadou
FDAAPPMA 81 - p29
- ▶▶ Restauration d'annexes hydrauliques sur le Tarn, la Garonne et l'Aveyron
FDAAPPMA 82 - p29

ARIÈGE - 09

La PKD ou «Proliferative Kidney Disease», responsable de l'effondrement des populations De truites sur la rivière Ariège



Diagnostiquée à l'occasion d'une étude hydrobiologique menée sur la rivière Ariège pour comprendre l'effondrement des populations observé, notamment

sur la station de suivi de Savignac les Ormeaux, la PKD, encore appelée «Proliferative Kidney Disease», est aujourd'hui clairement mise en cause.

Face à cette problématique d'envergure, une synergie d'acteurs se met progressivement en place, dépassant désormais le simple cadre du département de l'Ariège.

A l'évidence, la PKD est présente dans de nombreux sites en France, y compris dans des piscicultures de Bretagne, des Landes, du Tarn ou encore de Haute-Savoie), sans que des recherches spécifiques en cours d'eau aient été amorcées à l'exception de la Haute-Savoie.

La mobilisation de l'Agence Française pour la Biodiversité, tant sur le plan régional que national, associée au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et à l'Université

Paul Sabatier (Laboratoire Evolution et Diversité Biologique), va permettre un changement d'échelle et va permettre d'oeuvrer sur un plan d'échantillonnage national en lien avec les différentes pressions recensées sur les milieux.

La mobilisation de l'Union des Fédérations de Pêche du Bassin Adour Garonne (UFBAG) et de la Fédération Nationale de La Pêche en France (FNPF) assurera l'ancrage local et national du côté des instances de la pêche.

4 niveaux d'analyses bien distincts ont été ciblés pour la poursuite de l'étude : 1/ Assurer la continuité du suivi piscicole sur l'axe Ariège - Oriège-Lauze, 2/ Assurer la continuité du suivi thermique sur l'axe Ariège - Oriège-Lauze, 3/ Elargir le périmètre de recherche, 4/ Approfondir les connaissances sur les bryozoaires.

AVEYRON - 12

Restauration de l'annexe hydraulique de Marcenac



La restauration morphologique de l'annexe hydraulique de Marcenac, ancienne gravière partiellement comblée, sur le Lot est un parfait exemple de la cohérence des actions menées par la fédération.

Ce travail mené en 2017 est la concrétisation d'une réflexion initiée dès 2014 à partir de quand la fédération a alors réalisé le diagnostic des habitats piscicoles en évaluant et analysant les capacités habitationnelles des biefs du Lot, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies d'imagerie subaquatique.

Cette annexe, ciblée comme prioritaire dans sa restauration par ses excellentes capacités naturelles, permettait de produire d'importantes quantités de brochets d'un été. Cette production naturelle favorisait ainsi le maintien des populations sur environ 6 km à l'aval.

Seulement, cette production restait très aléatoire puisque dépendante des conditions hydrologiques du Lot, dont les débits sont régulés par la chaîne hydroélectrique Lot / Truyère.

Les travaux poursuivaient 3 objectifs : 1/Favoriser les migrations de poissons, 2/Améliorer la qualité physico chimique dans l'annexe, 3/Développer les capacités de production.

Réalisés à l'automne 2017, les travaux ont consisté en la reprise complète de la connexion avec le Lot sur environ 25 m, ainsi qu'à l'agrandissement d'une partie

de l'annexe (de 2 800 m² à 4 000m²).

Ce sont donc théoriquement 130 brochets adultes qui pourront être produits chaque année, contre 65 auparavant de façon aléatoire. Un cortège d'autres espèces bénéficieront également des bienfaits de cette opération, à la suite de laquelle, la fédération et l'AAPPMA de Decazeville ont créé le premier parcours no-kill brochet du département sur ce bief, afin de lier gestion du milieu à pratique halieutique de qualité.



Chiffres clés

POIDS ECONOMIQUE GLOBAL

7,8 M€ de retombées dans le département + 4 M€ à l'extérieur

Activités directement liées à la pêche = **4,96 M€**
[Matériel, nautisme, guides de pêche]

Activités indirectement liées à la pêche = **2,44 M€**
[Déplacements, restauration, hébergements]

Externalités = **0,36 M€**

Dépense annuelle moyenne d'un pêcheur = **784 €**
[Matériel 34 %, équipements nautiques 29 %, déplacements 15 %]

LES PRATIQUANTS

30% des adhérents sont extérieurs au département | **6,8%** des habitants du Cantal pratiquent la pêche (2,4% à l'échelle nationale)

Age médian des pêcheurs : **42 ans** & des habitants du Cantal : 45 ans

EXTERNALITES POSITIVES

Bénévolat valorisé à hauteur de **360 k€** soit l'équivalent de **15,2 ETP** en termes d'emplois et la réalisation de **799 actions**

CANTAL

La pêche, une pratique au coeur de l'économie des territoires



7,8 millions d'euros. C'est autant que représente le poids économique de la pêche de loisir dans le département du Cantal, évalué par le bureau d'études Argo & Siloe sur la base d'un panel de données issues d'enquêtes auprès de pêcheurs, d'AAPPMA, d'entretiens auprès des professionnels du tourisme ou encore de chiffres d'affaires.

Il s'agit là d'une estimation minimale car ces chiffres ne tiennent pas compte des pêcheurs extérieurs, ni des activités des clubs de pêche ou des résidences secondaires.

Les résultats de cette étude, qui seront restitués en 2018 devant une assemblée de professionnels du tourisme, d'élus locaux, d'AAPPMA et de divers partenaires, permettront d'asseoir clairement le rôle du réseau associatif de la pêche de loisir comme vecteur d'une véritable économie locale, aussi bien en période touristique qu'en hors saison.

>> A noter qu'au moins **10 000 touristes pêcheurs s'ajoutent aux 14 500 pêcheurs locaux, pour 73 890 nuitées en 2016 et que les séjours « pêche » permettent aussi de générer de l'activité en période creuse.**

C'est désormais sur la base de ces premiers constats que s'engagera, dans les prochains mois, l'élaboration du schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDLDP), en totale synergie avec les acteurs du territoire.



portée par l'entreprise VALCORE.

La première journée de travaux consiste à réouvrir le chemin communal en bordure de la parcelle de la fédération afin de pouvoir accéder au seuil avec une pelle mécanique. Enfin, 5 jours de travaux sont ensuite nécessaires pour procéder à l'effacement du seuil et au réaménagement du lit mineur avec utilisation des blocs de granite du seuil pour créer des habitats piscicoles.

Les travaux d'effacement du seuil et de restauration du lit de la Tardoire enfin terminés, laissent place à la dernière phase : la création d'un sentier longeant la Tardoire sur l'ensemble des parcelles de la fédération pour valoriser le site et offrir aux pêcheurs un parcours de pêche accessible sur un linéaire de plus d'un kilomètre.

de forts débits hivernaux et des débits estivaux moyens, toujours supérieurs à 300l/s, permet ainsi la vie piscicole et notamment la présence de truites fario.

En 2015, la fédération engage alors une étude de faisabilité de l'effacement du seuil de Forgeueuve. Cet effacement doit répondre à plusieurs objectifs :

Reconquérir des habitats aquatiques favorables à la truite fario et pour l'instant totalement ensablés et envasés dans le remous amont de l'ouvrage. Favoriser la migration des espèces piscicoles locales.

Recréer un parcours de pêche de la truite sur les parcelles de la fédération.

Les travaux d'effacement débutent à l'automne 2017 sous assistance à maîtrise d'ouvrage portée par le bureau d'études SEGI et sous maîtrise d'oeuvre

CHARENTE - 16

Effacement du barrage de Forgeueuve sur la Tardoire

La fédération a fait l'acquisition, en 1982, de 2 prairies de 8 hectares au total en rive droite de la Tardoire sur la commune de Roussines. Une parcelle rive gauche, commune de Busserolles (24) est également acquise, attribuant le droit d'eau du seuil de Forgeueuve à la fédération.

En 2008, les prairies de la fédération font l'objet d'un reboisement avec des essences locales, dans le cadre de mesures compensatoires dues par Calitom.

Le seuil de Forgeueuve entrave toutefois le cours de la Tardoire et crée un frein important aux écoulements et aux sédiments sur cette portion de rivière, pourtant très favorable à la truite fario. Notons que cette portion de la Tardoire est située sur un socle granitique avec

CHARENTE-MARITIME - 17

Les Stations Pêche, la pêche près de chez vous !



La fédération a mis en place un programme d'animations dans tout le département dans le but de faire découvrir la pêche, les différents milieux aquatiques et leurs problématiques. Ces

animations accueillent des enfants, des adultes, des locaux et des touristes en vacances mais aussi des populations rurales et urbaines. L'occasion de faire découvrir le loisir pêche et ses bonnes

pratiques : respect des prises, respect de la réglementation, respect des autres usagers et des milieux.

En zone urbaine, la pêche est un bon moyen de retrouver le lien avec la nature. Cette activité permet de s'extraire du quotidien et de s'oxygéner. Même si ces animations n'ont pas forcément reçu le succès attendu en termes de fréquentation, le retour des participants accueillis est excellent. L'utilité de ces animations locales sur tout le département est avérée. Charge à la fédération de les faire évoluer et de les rendre plus efficaces dans les années à venir.

CORRÈZE - 19

Programme d'acquisition de connaissances piscicoles sur les grandes retenues hydroélectriques



La géologie et la topographie corréziennes, les vallées souvent encaissées et les nombreux cours d'eau à forte pente constituent des zones favorables à la production d'hydro-électricité. Pour répondre à la demande, l'exploitant se sert du volume utile en puisant dans le volume de la retenue, pouvant ainsi conduire à des marnages journaliers importants qui peuvent causer des pertes de reproduction pour certaines espèces piscicoles et/ou des problématiques sur les usages. Celles-ci sont compensées, pour partie, par des déversements de poissons mais historiquement, leur peuplement piscicole est mal connu, peu de données scientifiques ayant été collectées depuis leur construction.

La fédération et l'AAPPMA de Bugeat ont décidé, en partenariat avec EDF et la Maison de l'Eau et de la Pêche 19 de porter un programme d'acquisition de connaissances piscicoles sur certaines de ces retenues.

Au-delà des simples protocoles normés européens, l'utilisation d'un boom boat, de la marque Smith-Root venant d'Amérique du Nord a été expérimenté pour des acquisitions complémentaires d'informations sur certaines populations. Ce bateau a été acquis et mutualisé par les fédérations de l'UFBAG. Cette phase de test permettra à terme de cadrer un protocole permettant d'étendre l'usage routinier de ce matériel.

Le programme de test et d'acquisition a été lancé en 2017. Les 1^{ers} retours sont positifs, le matériel semblant adéquate pour les suivis de reproduction estivaux en bordure. Le boom boat permet une prospection rapide sur ces vastes retenues, ce qui favorise la récolte rapide de matériel biologique, complémentaire aux autres méthodes, tout en conservant un protocole reproductible et comparable. Les 1^{ères} données permettent de faire le lien avec le potentiel de ces retenues et la gestion des côtes de l'exploitant.

Une première vague de propositions d'adaptation et d'aménagements a été proposée, l'objectif étant d'atteindre à court terme (2019) un peuplement piscicole viable dont chaque espèce puisse assurer la totalité de son cycle biologique sans déversements de soutien, puis plus globalement de faire des propositions d'aménagement et d'amélioration de gestion dans le cadre des renouvellements de concession et de la mise en place des SAGE dans l'optique d'atteindre in fine les objectifs fixés par la DCE pour ces retenues.

►► DORDOGNE - 24

Un programme départemental pour la restauration des habitats piscicoles

Au cours des années 1960/1970 et même 80, de nombreux cours d'eau du département, qui serpentaient au fond de petites vallées calcaires, ont été sacrifiés sur l'autel du productivisme agricole et de l'assainissement.

En effet, afin de récupérer quelques ares de terres arables, ce sont des dizaines de ruisseaux et petites rivières qui ont été sévèrement curés et recalibrés. L'habitat aquatique a, de ce fait, totalement été détruit et l'ichtyofaune a quasiment disparu de ces milieux.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la fédération initie d'importantes opérations de restauration de ces cours d'eau, fortement dégradés par la main de l'homme. Ces opérations, menées avec les AAPPMA mais également avec

les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compétence rivière, sur certains secteurs, ont pour but de restaurer l'habitat aquatique par la réalisation d'aménagements divers dans le lit mineur des cours d'eau.

Ils visent notamment à diversifier l'écoulement de l'eau et à recréer une dynamique fluviale par la création de petits seuils, la pose de déflecteurs, la pose de blocs isolés ou par de la recharge granulométrique.

Depuis une quinzaine d'années, ce sont ainsi plusieurs dizaines de chantiers de restauration qui ont été menés à travers le Périgord sur les affluents karstiques des basses vallées de la Dordogne, de l'Isle, de la Vézère ou encore de la Dronne.



►► HAUTE-GARONNE - 31

Mise au point d'une technique de pêche des alevins de truites fario



Les alevins de truite fario sont habituellement capturés lors de pêches électriques estivales et automnales, sans que l'on puisse être certain de leur origine, si le secteur est aleviné. La capture d'alevins émergents des frayères permet d'évaluer la réussite de la reproduction naturelle dès le printemps. C'est l'objectif que s'est fixé la fédération.

La technique la plus couramment utilisée consiste à poser des pièges à alevins sur les frayères, mais leur maniement est assez lourd et difficile à mettre en œuvre. La fédération a donc souhaité expérimenter des pêches électriques ciblant spécifiquement les alevins.

Les premiers essais de calibration ont été effectués en milieu contrôlé, sur des poissons de la pisciculture de Soueich. Différents tests de variations de voltages, de fréquences des impulsions électriques, et de taille d'électrodes ont été effectués afin d'optimiser la capture d'individus de taille inférieure à 5 cm en s'assurant de leur survie lors de captures successives. En appliquant ensuite le procédé au milieu naturel la fédération a pu évaluer l'efficacité

de la technique et mettre en place un protocole.

Ce protocole évoluera en fonction des connaissances, mais les premières observations semblent confirmer les intuitions concernant l'écologie des alevins émergents. Au-delà de vérifier la fonctionnalité des frayères, des préférences d'habitats ont pu être déterminées, permettant ainsi d'identifier les améliorations qui pourraient être apportées aux méthodes de gestion des populations naturelles ainsi qu'aux procédés d'alevinages dans les secteurs perturbés.

Les premiers résultats montrent un comportement grégaire des alevins, lesquels se regroupent sur les bordures à proximité des frayères, à l'abri du courant. Les caches de type galets, chevelus racinaires, bois morts, sous-berges constituent des habitats favorables, mais elles doivent être de taille réduite pour éviter la compétition avec les truites adultes et juvéniles.

En ce qui concerne les déplacements, il semblerait qu'ils soient peu importants jusqu'à la période estivale et que les alevins résistent aux crues annuelles sans dévalaison, ni interruption de



l'émergence qui peut encore s'observer plusieurs semaines après une crue. Ces observations surprenantes demandent répétition pour confirmation car elles bousculent certaines logiques admises. Quant aux effectifs, ils varient sur l'ensemble des berges autour des zones de frayères avec une moyenne de 2 à 4 alevins au mètre de berge, même pour des cours d'eau de typologies variées comme la Neste d'Oô, la Pique et la Garonne.

Ces expérimentations démontrent l'importance de certains paramètres pour optimiser la survie des alevins sauvages ou introduits. La fédération va continuer ces inventaires afin d'évaluer les variabilités inter-annuelles de recrutement et de survie des alevins. Ceci permettra aussi d'affiner les connaissances sur la capacité d'accueil des zones fonctionnelles, les caractéristiques d'habitats et d'optimiser les modalités de gestion.

►► GERS - 32

Caractérisation de la population d'écrevisses à pattes blanches sur le ruisseau du Bésiau



Le ruisseau du Bésiau devant faire l'objet d'aménagements visant à réduire l'impact des activités agricoles sur le cours d'eau, la fédération a initié sur ce dernier, un travail de caractérisation du déplacement et de l'activité des populations d'écrevisses à pattes

blanches, jusqu'alors ici préservées sur cet affluent de l'Arrats, classé en 2012, comme espace naturel sensible.

70 individus ont pour cela été marqués par Pit-tags et suivis via des antennes fixes posées dans le cours d'eau et d'un lecteur GPS mobile.

Les résultats montrent que les écrevisses sont le plus actives à partir de 16°C, que l'activité atteint un pic deux heures après le coucher du soleil et que cette activité est séquentielle tout au long de la nuit.

Les individus sont plutôt territoriaux et se déplacent peu, mis à part en période d'étiage où ils entreprennent pour certains de plus grands déplacements pour se réfugier dans des zones encore en eau.

►► GIRONDE - 33

Diagnostic de la fonctionnalité des zones humides en marais



Les zones humides des marais aménagés sont des milieux de grand intérêt pour la biodiversité aquatique, notamment pour la reproduction du brochet. Cependant peu de diagnostic précis de la fonctionnalité de ces zones n'était encore réalisé. L'élaboration d'un protocole spécifique a donc été lancé fin 2015 grâce à l'appui technique et scientifique de partenaires comme l'IRSTEA, le Forum des Marais Atlantiques, l'Université de Bordeaux, la Fédération des Chasseurs de la Gironde, Aquabio, la CATERZH, l'AEAG, l'AFB et la DDTM 33.

Durant la phase de test du protocole, les inventaires se sont portés sur les marais suivants : Marais de Cadaujac-Courréjean et 3 sites de la Fédération des Chasseurs de la Gironde sur le Marais de Saint-Ciers-sur-Gironde.

LE PROTOCOLE

L'inventaire des habitats de marais consiste à établir un état des lieux du réseau hydraulique, identifier les

zones humides probables, ainsi que les zones d'intérêt piscicole et évaluer leur potentialité, c'est-à-dire la possibilité pour les espèces phytophiles de venir se reproduire. La méthodologie d'inventaire se déroule en deux temps :

Période de hautes eaux (janvier à mars) : Identifier les habitats humides par rapport à leur végétation, les secteurs submergés pouvant avoir un intérêt pour la faune piscicole et évaluer la potentialité de ces zones.

Période de basses eaux (août à septembre) : Cartographier les réseaux hydrauliques du marais et comprendre son fonctionnement, évaluer les ouvrages.

L'écrevisse à pattes blanches, comment la reconnaître ?

Austropotamobius pallipes ou écrevisse à pattes blanches est un crustacé décapode.

Elle tient son nom de la **coloration blanchâtre sur le dessous des pinces et sur la base des pattes.**

Attention cependant, comme pour toute espèce, la couleur est variable selon les individus et n'est donc pas le seul critère d'identification à prendre en compte !

Il faut le combiner avec les critères suivants :

Une seule crête post-orbitale,

Un rostre triangulaire,

Quelques épines en arrière du sillon cervical

Des pinces rugueuses



▶▶ LANDES - 40

Suivi des zones humides au regard de l'enjeu de reproduction du brochet



de croissance des juvéniles)

2/Suivre l'évolution de la productivité d'une année sur l'autre.

3/Observier l'efficacité des mesures de restauration.

LES RÉSULTATS

Malgré les faibles précipitations de l'hiver, les bras morts de l'Adour mis en eau présentent une productivité exceptionnelle. Cette dernière est en effet supérieure à toutes les autres années de suivi.

Les lagunes, habituellement fonctionnelles, ont quant à elles souffert du manque d'eau. Les zones les plus favorables à la ponte sont leurs bordures, totalement exondées lors de la prospection.

Les marais du littoral ont une

productivité semblable à celles des années précédentes mais ceux de l'Adour présentent pour la plupart des productivités insignifiantes.

Globalement, depuis 2014, la productivité des frayères à brochet a augmenté.

Type	2014	2015	2016	2017
Marais	0,08	0,12	0,25	0,30
Bras mort	0,16	0,21	0,17	0,37
Lagune	0,17	0,54	0,53	0,25
Fossés	/	/	1,94	0,38

Suivi de la productivité de 100m² de frayère fonctionnelle par typologie de 2014 à 2017.

Le suivi des frayères à brochets dans le département des Landes a débuté en 2014 et chaque année, le nombre de frayère à inventorier augmente.

En 2017, une quarantaine de frayères devait être suivies. Les conditions climatiques inhabituelles ont été préjudiciables à la mise en eau de certaines zones, seules une trentaine d'entre elles ont donc pu être inventoriées.

LES OBJECTIFS DU SUIVI

1/Améliorer les connaissances sur la productivité des frayères et d'observer les différences inter et intra typologie (aussi bien en terme de production que

▶▶ LOT - 46

Étude d'évaluation des actions de restauration de la fonctionnalité des frayères à brochets sur les bras morts des rivières Lot et Dordogne



Les travaux de restauration des annexes fluviales réalisés par la fédération apparaissent comme favorables au recrutement d'espèces patrimoniales.

L'exemple du site de Mareuil révèle un site très fonctionnel dont l'état est plus que satisfaisant. Cet aménagement est utilisé comme référence pour les restaurations de bras morts. La présence d'un très grand plateau frayère fonctionnel en fait un site d'exception.

Presque la moitié des aménagements réalisés, 6 sur 14, se sont avérés fonctionnels pour la reproduction du brochet. De plus, 4 des autres sites ont potentiellement été fonctionnels avec des hélrophytes inondables (Masseries, Saujac, Combe nègre et Andressac), même si les pêches électriques n'ont pas toujours confirmé une reproduction. Les travaux ont également permis de diversifier les habitats de façon significative.

Un bras mort fonctionnel pour la reproduction du brochet permet donc de

soutenir une biodiversité dans les milieux aquatiques. Les aménagements ont plutôt bien résisté au temps, car l'état des sites est en majeure partie très bon. Quelques sites nécessitent cependant des interventions complémentaires. En effet, leur état s'est dégradé depuis les travaux, comme le site de Parnac et de l'Ancien concasseur, ce qui pourrait expliquer la faible biodiversité et l'absence du brochet sur ces sites.

Cette étude a permis de mettre en avant l'importance de la végétation dans les sites restaurés mais également la forte biodiversité associée aux bras morts. L'intérêt de restaurer ces milieux est justifié par la présence de nombreuses espèces à fort intérêt patrimonial. Ce rapport souligne l'intérêt d'un suivi des actions de restaurations et d'une surveillance continue des sites. En effet, les bras morts sont par leur fonctionnement voués à se combler. De ce fait, l'aménagement d'un bras mort n'est pas éternel. Il nécessite un certain entretien et donc une surveillance régulière de l'évolution du milieu.



En 2015, l'actualisation du PDPG s'est imposée à notre fédération pour répondre à différents besoins :

- La révision du dernier état des lieux, qui datait de 2009
- Le respect du cadrage national voulu par la FNPF
- Le rassemblement de nos structures associatives pour encourager une nouvelle dynamique d'adhésion aux projets de restauration des milieux aquatiques en vue d'élaborer des

▶▶ LOT-ET-GARONNE - 47

Actualisation du PDPG, une démarche concertée et résolument orientée vers l'opérationnalité



plans de gestion piscicole cohérents et complémentaires aux travaux des collectivités.

C'est suivant ces objectifs que ce travail a été accompli avec succès et validé par arrêté préfectoral fin 2017.

Nous avons profité du renouvellement de nombreux Plan Pluriannuels de Gestion (PPG) des syndicats de rivières pour accompagner les techniciens de rivière sur le terrain et profiter du diagnostic de leur étude. En parallèle, notre équipe technique a fourni un effort d'échantillonnage plus important pour combler les besoins en termes de connaissance piscicole sur certains territoires.

Enfin, un important travail de concertation a été accompli avec nos soutiens techniques et financiers d'une

part et nos plus proches partenaires, à savoir les AAPPMA, d'autre part.

Cette double concertation s'est révélée fructueuse et pertinente et nous a permis de produire un document compris et approuvé par tous. Il s'agit d'un rapport unique, volontairement concis et nous l'espérons opérationnel pour faciliter son appropriation par l'ensemble des acteurs.

Le PDPG aujourd'hui une reconnaissance acquise et confirmée; il a été plébiscité par Madame le Préfet de Lot-et-Garonne et la DDT 47 lors de notre dernière assemblée générale. Nous souhaitons maintenant « transformer l'essai » en élaborant les premiers Plans de Gestion Piscicole du département en suivant le même mode opératoire.

▶▶ LOZÈRE - 48

La fête de l'eau, un jeu de rôle pour comprendre les enjeux et difficultés de la gestion des milieux à l'échelle d'un bassin versant



Projet pédagogique entièrement élaboré et porté par la fédération, le rectorat de l'académie de Montpellier et l'inspection académique de la Lozère, il vise à sensibiliser l'ensemble des lycéens et collégiens du département sur la fragilité de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.

Au travers d'animation scientifique de terrain et de différents ateliers en classe, les étudiants sont confrontés à une étude de leur rivière (qualité, quantité, biodiversité) et aux conflits d'usage pouvant intervenir au travers d'un jeu de rôle.

Il aborde ainsi toute la complexité de la problématique de la gestion d'un bassin versant à travers la vision d'un maire, des riverains, des producteurs d'électricité, des agriculteurs, des pêcheurs et associations de défense de l'environnement, etc.

Une mise en situation pas si simple car les avis et besoins divergent fréquemment !

Soutenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et le conseil départemental depuis une dizaine d'années, cette animation permet de sensibiliser environ 1000 élèves de seconde et de sixième en section générale ou agricole sur le département de la Lozère aux problématiques de la gestion de la ressource en eau et sa fragilité sur un territoire de sources. Accompagné par un réseau d'animateurs spécialisé (REEL), il s'agit de la plus importante démarche pédagogique sur l'eau du département.

▶▶ PYRÉNÉES-ATLANTIQUES - 64

Effacement d'obstacles à la continuité : un premier pas dans les Pyrénées-Atlantiques



Dans le cadre du programme «Brigade Verte», près de 700 nouveaux obstacles à la continuité écologique ont été découverts sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Ce recensement a permis à la fédération de sélectionner plusieurs ouvrages sans usage à effacer dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau, lancé en 2016.

Sur la base du volontariat de leur propriétaire, 8 ouvrages situés sur des affluents de grands axes ont ainsi été retenus. Ces cours d'eau ont la particularité d'accueillir des grands migrateurs (anguille, saumon), la restauration de leur continuité permettra donc d'améliorer leurs conditions d'accès aux zones amont.

L'année 2017 a ainsi été l'occasion de réaliser des études visant à anticiper les effets de ces effacements, prévenir tout impact négatif potentiel et établir les



conditions de réalisation des travaux.

S'il en ressort qu'une des opérations ne se justifiait pas au regard des coûts engendrés - les bâtiments et enrochement à l'amont risquant d'être déstabilisés - les 7 autres projets suivent leur cours.

En ce qui concerne les travaux, une étape a déjà été franchie, avec l'effacement dès 2017 d'un seuil entraînant une chute de 70 cm. La forte dynamique du cours d'eau concerné a permis une reprise rapide des sédiments bloqués par l'ouvrage. Cette restauration de la continuité sédimentaire s'est notamment traduite par l'observation d'une frayère de truite quelques mètres à l'aval dès l'hiver.

En ce qui concerne les 6 projets restants, le lancement des travaux est prévu entre 2018 et 2019 et nécessitera, selon les cas, une ou plusieurs années.



Les cours d'eau de montagne constituent des parcours de pêche très prisés, notamment du fait de leur image symbolique et des décors dans lesquels ils s'écoulent. Mais leurs parties amont se trouvent à des altitudes élevées et sont soumises à des conditions environnementales rigoureuses, qui peuvent perturber ou empêcher le bon déroulement du cycle biologique de la truite. En outre, ces cours d'eau ont de tout temps fait l'objet d'alevinages, mais sans réelle évaluation de l'utilité ou l'efficacité de ces pratiques. Par ailleurs, les données concernant les populations de truites peuplant ces milieux extrêmes sont rares, notamment du fait de leur difficulté d'accès.

▶▶ HAUTES-PYRÉNÉES - 65

Zoom sur l'étude et la gestion des cours d'eau d'altitude



La fédération a donc engagé un programme d'étude de ces milieux originaux et de leurs populations de truites, en partenariat avec le Parc National des Pyrénées. Des campagnes d'inventaires ont ainsi été réalisées dans différents cours d'eau afin de mieux connaître leurs populations et particulièrement leurs niveaux d'abondance, leur croissance, l'altitude maximale à laquelle la reproduction se déroule bien et leur niveau d'introgression génétique par les truites de pisciculture.

Après le haut bassin du gave d'Arrens en 2015, c'est celui du gave de Gavarnie qui a été étudié en 2016 et 2017. Sept cours d'eau ont ainsi fait l'objet d'inventaires piscicoles. Tous contenaient des truites, avec des niveaux d'abondance très variables d'une station à l'autre. Sans surprise, les croissances sont très lentes

dans ces milieux et permettent aux truites de se reproduire 2 à 3 fois avant d'atteindre la taille légale de capture. En outre, des individus relativement âgés ont régulièrement été observés. Enfin, les analyses génétiques ont mis en évidence des taux d'introgression très faibles avec les truites de pisciculture, malgré des décennies d'alevinages.

Ce programme va, à terme, permettre de mieux rationaliser la gestion de ces cours d'eau d'altitude et particulièrement les alevinages. Ceux-ci ne seront ainsi éventuellement réalisés que dans les secteurs qui présentent de bonnes potentialités halieutiques, où la reproduction ne permet pas aux populations de se maintenir avec un niveau d'abondance suffisant et où ils ne sont pas en contradiction avec d'autres enjeux patrimoniaux.

▶▶ TARN - 81

Étude des cours d'eau cyprinicoles du Tarn : l'Agout, le Tarn et le Dadou



En 2017, la fédération a concentré ses études sur les contextes cyprinicoles du département, pour lesquels l'espèce repère associée dans le PDPG est le brochet, afin de confirmer leur vocation piscicole.

Tout d'abord, la fédération a participé à l'étude génétique sur le brochet aquitain, aux côtés de l'UFBAG, de la FNPF et du

Muséum National d'Histoire Naturelle. Seuls deux individus provenant du Dadou ont pu être capturés et il s'agissait de deux brochets communs donc issus de déversements. Il n'a donc pas pu être prouvé la présence historique de brochets.

En second lieu, il a été décidé de calculer les niveaux typologiques théoriques de Verneaux. Les résultats ont placé le Dadou en aval de Réalmont entre B4 (fin de la zone à truite) et B6 (zone à Ombre). L'Agout en aval de Castres, quant à lui, est situé en B5 et B6 (zone à Ombre). Enfin, le Tarn, en aval de Saint-Juéry, se trouve en B7 (Zone à Barbeau). Nos cours d'eau ne sont donc, en théorie, pas situés dans la zone préférentielle du Brochet qui est B8-B9. Il pourra cependant être présent de manière accessoire en B6-B7, sur l'Agout en aval de Saint-Paul-cap-de Joux, à l'extrême aval du Dadou et sur le Tarn en aval de

Saint-Juéry.

Enfin, une prospection complète de ces cours d'eau a permis d'évaluer les potentialités d'habitats et de reproduction : très diversifiés, ces cours d'eau sont cependant encaissés dans leur lit, bordés par des falaises de 10 à 20 m empêchant le débordement des crues et ils possèdent peu de bras morts.

Les trois études indiquent donc que le Brochet peut se développer sur certaines parties de nos cours d'eau cyprinicoles mais uniquement comme espèce accessoire dans un milieu adapté préférentiellement aux espèces de cyprinidés d'eau vives.

▶▶ TARN-ET-GARONNE - 82

Restauration d'annexes hydrauliques sur le Tarn, la Garonne et l'Aveyron



Depuis 2015, la fédération s'est engagée dans une démarche de restauration des annexes hydrauliques, dans le cadre de l'appel à projet « valorisons et restaurons les zones inondables », lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Occitanie. Ces refuges écologiques profitent à la reproduction et à la nutrition de nombreuses espèces piscicoles, et plus généralement à la biodiversité par l'enrichissement d'associations végétales temporairement immergées.



Suite à la phase d'étude en 2015 sur la rivière Aveyron, et à la réalisation en régie du dossier réglementaire en 2016, les travaux (terrassement, reprofilage, végétalisation) ont été réalisés en septembre 2017 sur les berges de Trégalionne et seront programmés en septembre 2018 sur l'île de Nègrepelisse. Les premiers résultats des inventaires en N+1 sont très positifs sur Trégalionne, grâce une nouvelle richesse habitationnelle du site qui favorise l'accueil de nombreuses

espèces aquatiques et terrestres.

La phase d'étude sur la Garonne s'est déroulée en 2017 (recensement de 80 annexes et création d'un atlas) et sera poursuivie en 2018 (sélection des 10 sites ayant le meilleur potentiel pour la reproduction du brochet, diagnostic de fonctionnalité et avant-projets détaillés).

La phase d'étude sur le Tarn se déroulera en 2019, en même temps que la réalisation du dossier réglementaire pour permettre le lancement des travaux sur la Garonne en maîtrise d'ouvrage par la FDAAPPMA82, comme pour les travaux sur la rivière Aveyron, mais cette fois-ci via des fonds FEADER à partir de 2020.

Partenaires financiers et techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Occitanie, FNPF, CD82, AAPPMA de Nègrepelisse, ville de Nègrepelisse.

« AVEC CE FILM LES PÊCHEURS ET LES CHASSEURS PEUVENT ÊTRE FIERS DE LEURS PASSIONS ET JE SOUHAITE QU'ILS AIENT ENVIE DE LE PARTAGER AVEC CEUX QU'ILS AIMENT : FAMILLES, AMIS. »

Nicolas Vanier

RADAR FILMS ET STUDIOCANAL
PRESENTENT

FRANÇOIS CLUZET
JEAN SCANDEL ÉRIC ELMOSONINO
FRANÇOIS BERLÉAND VALÉRIE KARSENTI

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

UN FILM RÉALISÉ EN SOLOGNE PAR
NICOLAS VANIER

« Ce film est un véritable hymne à la nature, porteur de valeurs d'authenticité, de transmission de savoirs et d'émerveillement devant les beautés et richesses de la nature »

(C. Roustan, président de la FNNP)

FICHE PÉDAGOGIQUE 1/5 - NATURE & TRANSMISSION



DES FICHES PÉDAGOGIQUES POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1/ Nature & transmission
- 2/ Les chaînes alimentaires
- 3/ A la découverte de la forêt
- 4/ Le cerf
- 5/ Analyse d'une scène : la pêche à la mouche

NATURE & TRANSMISSION

1. Une école de transmission

Le film est un véritable hymne à la nature, porteur de valeurs d'authenticité, de transmission de savoirs et d'émerveillement devant les beautés et richesses de la nature.

2. Les chaînes alimentaires

Le film illustre les chaînes alimentaires à travers la pêche à la mouche et la chasse au cerf.

3. A la découverte de la forêt

Le film explore les différents types de forêts et les espèces qui y vivent.

4. Le cerf

Le film présente le cerf comme une espèce importante de la forêt.

5. Analyse d'une scène : la pêche à la mouche

Le film illustre la technique de la pêche à la mouche et son importance culturelle.



11 OCT.

AVEC LA PARTICIPATION AMICALE DE
LAURENT GERRA

SCÉNARIO ADAPTATION ET DIALOGUES JÉRÔME TONNERRE ET NICOLAS VANIER

MUSIQUE ORIGINALE ARMANDO AMAR - CHEF-MONTAGE RAPHAËLE URTIN - DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE ERIC CHUCIARDO - AVEC BECKYNEASTYAN BIRCHLER - 1^{ER} ASSISTANT RÉALISATEUR OLIVIER HIRSHLAT - COSTUMES ADELÈNE GROSSELIN - SON EMMANUEL HACHETTE - THOMAS DESJARDINS - FRANÇOIS JOSEPH HIGGS - DIRECTEUR DE PRODUCTION PHILIPPE BAUTIER - COORDONNATEUR DE PRODUCTION SIBYLLE VASSEURAN - UNE COPRODUCTION RADAR FILMS STUDIOCANAL FRANCE 2 CINÉMA AVEC LA PARTICIPATION DE CANAL+ - CMC+ - FRANCE TÉLÉVISIONS - LA PRODRÉP - CINÉMA 3 - A PLUS IMAGE DEVELOPMENT 6 - AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET DE CCLIC REGION CENTRE-VAL DE LOIRE - EN PARTENARIAT AVEC LE CNC ET LE CREATIVE EUROPE PROGRAMME - MEDIA OF THE EUROPEAN UNION - PRODUIT PAR CLÉMENT MINSCHER, MATTHIEU WARTER





**UNION DES FÉDÉRATIONS
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

44, Cours du neuvième de ligne - 47000 AGEN
ufbag@orange.fr / 05 53 66 16 68

federationpeche.fr / generationpeche.fr

Édition soutenue par :

